

Politique de confidentialité

Partie 1 : généralités

Le responsable du traitement est le Collège provincial, situé à la rue verte, 13 à 7000 Mons. Il détermine seul, les finalités et les moyens du traitement de ces données à caractère personnel ainsi que les modalités de délégation.

La présente politique décrit la manière dont la Province de Hainaut traite les données à caractère personnel vous concernant et quels sont vos droits en la matière.

Pour accomplir ses missions, la Province de Hainaut (**Hainaut analyses - Régie provinciale**) est tenue de traiter vos données à caractère personnel conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

La Province de Hainaut (**Hainaut analyses - Régie provinciale**) veille à traiter vos données à caractère personnel notamment en respectant les principes suivants :

- Vos données à caractère personnel sont traitées de manière licite, loyale et transparente (**licéité, loyauté, transparence**).
- Vos données personnelles sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne sont pas traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités (**limitation des finalités**).
- Vos données à caractère personnel sont conservées de manière adéquate, pertinente et sont limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (**minimisation des données**).
- Vos données à caractère personnel sont exactes, tenues à jour et toutes les mesures raisonnables sont prises pour y remédier quand cela est prévu eu égard aux finalités et fondement du traitement (**exactitude**).

Les concepts suivants sont utilisés dans ce règlement :

- **données à caractère personnel** : « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée «personne concernée»); est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou

plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale »;

- **traitement** : « toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction » ;
- **responsable du traitement** : « la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement; lorsque les finalités et les moyens de ce traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre »
- **sous-traitant** : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement;

Sécurité et confidentialité des données

La Province de Hainaut (**Hainaut analyses - Régie provinciale**) met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque inhérent à ses opérations de traitement, répondre aux exigences réglementaires et protéger les droits et les données des personnes concernées dès la conception des opérations de traitement.

Par ailleurs, la Province de Hainaut (**Hainaut analyses - Régie provinciale**) impose contractuellement le même niveau de protection des données à caractère personnel à ses sous-traitants (prestataires, fournisseurs, etc.).

Exercice des droits

La personne concernée dont les données à caractère personnel sont traitées par la Province de Hainaut (**Hainaut analyses - Régie provinciale – Service d'Hygiène et de Salubrité des Bâtiments**) bénéficie d'une série de droits qui lui permettent de ne pas rester totalement passive par rapport à l'utilisation qui est faite de ses données. L'ensemble de ces droits, leurs modalités d'exercice, et les éventuelles restrictions qui peuvent y être apportées sont consacrés par les articles 12 et suivants du RGPD.

Ceux-ci sont :

- **Accéder aux données à caractère personnel** traitées par la Province de Hainaut (**Hainaut analyses - Régie provinciale – Service d’Hygiène et de Salubrité des Bâtiments**).
Elle peut obtenir une réponse à plusieurs questions concernant le traitement des données.
- **Recevoir une copie** des données à caractère personnel qui sont traitées.
- **Demander de corriger** des données incomplètes ou incorrectes ;
- **Demander de faire effacer** des données personnelles le concernant ;
- **Obtenir une limitation du traitement** ;
- **Ne pas faire l’objet d’une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé** ;
- **Retirer son consentement** à traiter ses données **à tout moment**, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci ;
- **S’opposer** au traitement de ses données à caractère personnel dans les cas prévus par la loi ou une autre réglementation.

La personne concernée peut exercer ces droits en la matière, conformément aux articles 15 à 22 du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel, par courrier postal signé à l’attention de la Province de Hainaut, service de protection des données, Avenue de Gaulle 102, 7000 Mons **ou** par mail à l’adresse suivante : info.dpo@hainaut.be.

Cette demande d’exercice des droits doit être accompagnée de toute pièce justifiant de l’identité de la personne.

Délégué à la protection des données (DPO)

La DPO est joignable :

- par lettre adressée à l’**Avenue Général de Gaulle, service protection des données 102 à 7000 MONS** ;
- par e-mail à l’adresse électronique suivante : info.dpo@hainaut.be ;

La personne concernée peut le contacter pour obtenir davantage d’informations ou si elle souhaite faire valoir ses droits relatifs à la protection des données personnelles traitées par le responsable du traitement.

Voies de recours

Sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel, la personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données si elle considère que ses droits ne sont pas respectés ou qu'un traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du Règlement général sur la protection des données.

Pour introduire une réclamation, adressez une demande à l'adresse suivante :
Autorité de protection des données
Rue de la Presse 35
1000 Bruxelles
E-mail : contact@apd-gba.be

Mise à jour de la politique en matière de protection de la vie privée

La présente politique est susceptible de faire l'objet d'éventuelles mises à jour. Il est dès lors demandé de la relire épisodiquement afin d'en être informé(e). La politique mise à jour sera toujours conforme au Règlement général sur la protection des données.

Remarque générale en ce qui concerne les traitements de données à caractère personnel soumis au consentement qui sont liés à l'enregistrement d'images, de sons et de vidéos exposés ci-après

Ces images, vidéos et enregistrements vocaux ne seront pas utilisés à des fins commerciales.

L'accès est sécurisé et uniquement utilisé par les services provinciaux. Les cameramen/photographes/ceux qui procèdent aux enregistrements vocaux cèdent leurs droits aux services provinciaux et s'engagent à ne pas utiliser les images, vidéos et enregistrements vocaux en dehors des services provinciaux et de leurs fonctions d'agents provinciaux.

Le bénéficiaire du consentement s'interdit expressément de procéder à leur exploitation pouvant porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni de les utiliser dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque diffusion sur simple demande. De plus, il encouragera ses partenaires à faire de même et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

La personne concernée et/ou le représentant légal est entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes et garantit ne pas être lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de l'image, de la voix.

Tout litige relève de la compétence des cours et tribunaux belges et, plus particulièrement, des juridictions de Mons.

ANALYSES ET CONSEILS EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SALUBRITE DES BATIMENTS

[HDT-Hainaut Analyses- 308-28.01.2025 13.52](#)

La personne concernée a droit aux informations suivantes sur le traitement de ses données à caractère personnel.

Nom du traitement

Analyses et conseils en matière d'hygiène et de salubrité des bâtiments

Description

Réaliser des enquêtes environnementales du milieu intérieur sur les polluants chimiques, biologiques, physiques. L'objectif des SAMI (Service d'Analyse des Milieux Intérieurs) est d'établir un diagnostic de pollution. Pour ce faire, les SAMI sont amenés à poser des questions, à observer ainsi qu'à effectuer divers prélèvements (eau, air, moisissures...). Les Sami proposent également une série de recommandations. Les activités des SAMI sont régulées par les Décrets des 08/05/21 et 12/03/19.

Si un ou plusieurs résultats impliquent un risque potentiel pour l'environnement ou la santé d'un des habitants du logement, le SAMI est tenu de les transmettre au service compétent de l'administration après avoir recueilli le consentement de la personne concernée.

Coordonnées du responsable de traitement

Collège provincial/HDT/HA site de Mons - rue Verte 13 7000 MONS

Coordonnées du sous-traitant si existant

ASBL CIH - avenue G de Gaulle 102 - 7000 MONS TVA BE04 14 892 160

WestCcom (Logiciel ARES - Données commerciales uniquement)
Espace média – 2 rue de Galilée Parc technologique de Soye 56270 PLOEMEUR
FR52 432818540 (Données uniquement commerciales)

Si vous avez un sous-traitant, quels sont les types de traitement effectués pour votre compte?

- Archivage
- Consultation
- Enregistrement
- Extraction
- Hébergement
- Organisation, structuration

Catégories de personnes

- Agent provincial, mandataire provincial ou personnel y attaché
- Citoyens
- Contacts professionnels

Principaux types de données à caractère personnel

- Données d'identification
- Composition du ménage / état-civil
- Particularités financières / économiques
- Caractéristiques personnelles
- Habitudes de vie et de consommation
- Caractéristiques du logement
- Loisirs et intérêts
- Profession et emploi
- Enregistrements d'images et/ou de sons

Liste exhaustive de toutes les données à caractère personnel de ce traitement

- Données d'identification personnelles (nom, titre, adresses privée et professionnelle, adresses antérieures, numéros de téléphone privé et professionnel) ;
- Données d'identification électroniques (adresse IP, GSM) ;
- Données d'identification financières (numéros d'identification de comptes) ;
- Mariage ou forme actuelle de cohabitation ;

- Détails sur les autres membres de la famille ou du ménage ;
- Détails personnels (âge, sexe, date de naissance, état civil et nationalité) ;
- Description physique (taille, poids) ;
- Habitudes, style de vie, détails des voyages et déplacements, contacts sociaux, possessions,
- Caractéristiques du logement (adresse du logement type de logement, classification de l'habitation) ;
- Activités de loisirs et intérêts ;
- Emploi actuel ;
- Images de surveillance, enregistrements de sons (films, photographies, enregistrements vidéos, photos numériques nécessaires à l'établissement du rapport).

Licéité

- Contrat
- Consentement

Existe-t-il des catégorie(s) spécifiques(s) de données concernées faisant l'objet d'une nécessité absolue et de garanties appropriées ?

Oui

Catégorie(s) spécifique(s) identifiée(s)

- Données de santé

Licéité(s) du traitement des données sensibles

- Consentement explicite au traitement de données sensibles ;
- Intérêt vital de la personne concernée dans l'incapacité de donner son consentement ;
- Nécessaire aux fins de la médecine préventive ou de la médecine du travail, ou de la gestion des systèmes et des services de soins de santé ou de protection sociale ;
- Nécessaire pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique ;
- Nécessaire à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques.

Liste exhaustive de toutes les données à caractère personnel de ce traitement

Rapports médicaux transmis par médecins généraliste ou spécialiste.

Base(s) légale(s)

- Non

Principales catégories de destinataires

- La personne enregistrée elle-même
- Relations personnelles de la personne enregistrée
- Employeur ou relations de travail de la personne enregistrée
- Services publics, entreprises publiques et opérateurs d'intérêt public

Coordonnées des destinataire(s)

ISSEP (Institut Scientifique de Service Public)
rue du Chéra, 200 à 4000 LIEGE - Tél + 32 4 22 98 288

AFCN (Agence fédérale de Contrôle Nucléaire)
rue du Marquis 1 bte 6A 1000 Bruxelles - Tél + +32 2 289 21 11

Les bourgmestres des administrations communales compétents pour les matières de salubrité des logements.

Transfert

- Pas de transfert

Conservation : durée et motivation

Durée 20 ans (décision de la coordination des SAMI). L'objectif étant de répondre soit à une demande dans le cadre judiciaire, d'un suivi du bâtiment ou encore d'aider au diagnostic médical.

Droits des personnes concernées liés à ce traitement

- Droit d'information
- Droit d'accès
- Droit de rectification
- Droit à la portabilité
- Droit à l'effacement

Précisions s'il y a des exceptions aux droits cités précédemment

Droit à l'effacement uniquement en fin de traitement